



POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

Groupe Cegedim

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Normes et traités internationaux.....	3
Social.....	3
Sociétal.....	4
Environnemental	4
Éthique des affaires.....	5
Innovation et partenariats.....	5

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, le groupe Cegedim s'engage à adopter des pratiques d'achats responsables, intégrant les dimensions sociales, environnementales, sociétales et éthiques dans ses processus d'approvisionnement. Cette politique formalise la volonté du Groupe de s'inscrire dans une relation de collaboration équilibrée avec ses fournisseurs, et vise à promouvoir la création de valeur durable pour le Groupe et ses partenaires, tout en faisant de la collaboration un levier d'innovation et de valeur partagée.

Nous sommes conscients de l'impact que nos décisions d'achats peuvent avoir sur nos parties prenantes et nous efforçons de prendre des décisions éclairées et durables. Nous mettons en œuvre cette Politique au quotidien, en cherchant à avoir un impact positif pour notre Groupe comme pour nos partenaires commerciaux.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils adoptent ces mêmes engagements, et qu'ils promeuvent ces pratiques auprès de leurs propres sous-traitants.

Les dispositions de cette Politique s'appliquent à toutes les sociétés et activités du Groupe Cegedim.

NORMES ET TRAITÉS INTERNATIONAUX

En 2021, Cegedim s'est doté d'une Charte Achats Responsables, qui décrit les normes et standards auxquels Cegedim adhère, et sur lesquels elle attend en retour que ses partenaires commerciaux s'engagent également. Cette charte repose sur les traités et accords internationaux en vigueur, notamment :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;
- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- Les principes et droits de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Les lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique pour les entreprises multinationales ;
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale des Nations Unies ;
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies ;
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;
- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

SOCIAL

Nous respectons les législations applicables et souhaitons contribuer à la responsabilité collective pour promouvoir le respect des droits humains, ainsi que des normes élevées en faveur de conditions de travail justes et équitables. Nous interdisons toute forme d'esclavage moderne, de travail forcé, de traite ou d'exploitation des êtres humains et de travail des enfants, et sélectionnons des partenaires responsables, respectueux de la législation et des normes internationales. Nous attendons de nos partenaires qu'ils garantissent des conditions de travail sûres, des rémunérations équitables, ainsi que la liberté d'association et le dialogue social.

SOCIÉTAL

Au-delà de nos obligations légales, nos décisions d'achat prennent en compte les principes de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : à chaque fois que possible, nous nous efforçons de privilégier les entreprises adaptées et les structures d'insertion lors de la sélection de nos prestataires.

Nous sensibilisons nos collaborateurs comme nos partenaires à l'importance que cette démarche revêt pour nous, et avons pris l'engagement de multiplier par cinq nos achats auprès de ces entreprises d'ici 2030.

ENVIRONNEMENTAL

Nous intégrons la durabilité environnementale dans nos décisions d'achat, afin de réduire l'empreinte environnementale de nos activités et de préserver les ressources naturelles. Nous veillons à ce que nos partenaires respectent les lois et réglementations en matière d'environnement, et encourageons les initiatives et technologies permettant de limiter notre impact dans notre chaîne de valeur.

Nous privilégions les produits et services respectueux de l'environnement en sélectionnant chaque fois que possible des produits reconditionnés, de seconde main, fabriqués avec des matériaux recyclés, éco-responsables et des emballages sobres, ou utilisant des technologies économies en énergie. Nous favorisons les solutions à faible impact carbone, qui permettent par exemple d'optimiser les méthodes de production et les transports.

La réduction des déchets est également l'une de nos priorités :

- Nous encourageons une gestion durable des ressources, par la limitation de la consommation de nouvelles ressources, la préservation de l'eau et de la biodiversité.
- Nous généralisons le tri, la réutilisation, la réparation et le recyclage sur nos sites, et incitons nos fournisseurs à adopter des pratiques similaires.
- Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'économie circulaire, nous travaillons à réduire la quantité de déchets générés tout au long du cycle de vie de nos produits, en favorisant la conception de produits plus durables, la réutilisation, la réparation et le recyclage.
- Nous orientons nos produits en fin de vie vers des filières de valorisation, ou vers des prestataires agréés pour le traitement des déchets.
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, nous mesurons régulièrement notre empreinte environnementale afin de la réduire, en intégrant lorsque possible l'impact de notre chaîne d'approvisionnement.

Pendant la phase d'utilisation de nos produits et équipements, nous nous sommes engagés d'ici 2030 à allonger d'un an leur durée de vie pour notre usage propre comme pour celui de nos clients. Pour cela, nous avons mis en place des inventaires précis, afin de mesurer l'efficacité des solutions de réparation et de reconditionnement que nous déployons. Cette démarche peut toutefois être restreinte en raison des exigences liées à la sécurité de notre système d'information et à la protection des données de nos parties prenantes. En adoptant une approche circulaire, nous visons à créer une économie plus responsable, avec pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources et de minimiser les déchets générés par nos activités.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Nous accordons une grande importance à la transparence et à l'intégrité dans nos relations d'achat. Nous nous engageons à nous conformer aux lois et réglementations applicables relatives à la gouvernance et à l'éthique, et à promouvoir ces principes dans notre chaîne d'approvisionnement en collaborant avec des partenaires partageant ces valeurs.

Cegedim prohibe et applique une tolérance zéro envers toute forme de corruption ou manquement à la probité, toute pratique illégale ou anticoncurrentielle (manipulation d'offres, ententes sur les prix...), ou avantage indu (cadeaux, voyages, repas...). L'honnêteté, l'intégrité et l'équité guident toutes nos décisions d'achat.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils se conforment aux réglementations relatives aux sanctions commerciales ou économiques, telles que le contrôle des exportations, des importations, des embargos et autres restrictions, telles que celles publiées par les Nations Unies et l'Union Européenne. Nous leur demandons de nous alerter immédiatement s'ils ont connaissance de toute opération ou transaction qui pourrait contrevenir à ces sanctions.

Cegedim ne tolère aucun avantage commercial fondé sur un comportement illégal, inapproprié ou contraire à l'éthique, comme par exemple offrir un cadeau, voyage, repas ou divertissement à un collaborateur du Groupe qui soit susceptible d'influencer sa décision d'achat. Nous attendons de nos partenaires qu'ils nous alertent en cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, avec leurs équipes ou toute autre partie prenante étroitement liée.

Nos partenaires commerciaux doivent définir des processus internes leur permettant de se conformer aux législations applicables en matière de protection des données personnelles. Leur système d'information doit être sécurisé afin de prévenir des attaques numériques ou d'éventuelles fuites de données, et respecter les exigences de sécurité informatique qui pourraient être requises par Cegedim.

Nous demandons à nos employés comme à ceux de nos partenaires de nous signaler tout incident relatif au non-respect de cette Politique et, conformément à la loi, mettons à leur disposition un mécanisme de signalement qui garantit leur anonymat et l'absence de toute forme de représailles. La ligne d'alerte de Cegedim est accessible via l'adresse e-mail ethics@cegedim.com.

INNOVATION ET PARTENARIATS

Nous valorisons l'innovation et les partenariats dans nos pratiques d'achats, et encourageons nos partenaires à développer et nous proposer des produits, services et technologies innovants en respectant des critères de durabilité élevés.

En cultivant cet état d'esprit, nous souhaitons contribuer à un impact positif et une transformation durable dans les secteurs d'activité dans lesquels nous opérons. Nous favorisons les partenariats à long terme avec nos partenaires commerciaux avec des échanges réguliers d'informations, d'idées et de bonnes pratiques, et privilégions ceux d'entre eux qui adoptent des pratiques durables, éthiques et responsables.

Pour en savoir plus sur nos engagements, nos actions et nos résultats en matière de RSE nous vous invitons à consulter [la page RSE](#) de notre site internet.